

FORMULAIRE « ENCOMBRANTS »

Service payant

Formulaire à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2023

Pour bénéficier du service d'évacuation des encombrants à domicile, merci de remplir ce formulaire et le transmettre à :

Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois
Zac du Saulcy
3, rue Louis Majorelle 54110 Dombasle-sur-Meurthe
Tél. : 03.83.45.23.32
contact@cc-seletvermois.fr

Civilité : Monsieur

Madame

Nom* : Prénom* :

Adresse postale* :
.....

Commune* :

Numéro de téléphone* :

Adresse mail :

* Je m'engage à verser la somme de 135 € TTC dès réception du titre (Délibération n°110/2022 datant du 8 décembre 2022)

* Je certifie avoir bien pris en compte tous les engagements à respecter lors de la collecte.

- ✓ Type de déchets acceptés : identiques à ceux collectés en déchetterie (hors gravats, déchets dangereux, végétaux, matériaux de démolition, verre plat, pneumatiques, inférieur à 75kg,..)
- ✓ 6 m³ maxi par passage
- ✓ Collecte sur le domaine privé à l'extérieur du domicile de la personne ou sorti au moment du passage.
- ✓ Meubles démontés dans la mesure du possible
- ✓ Présence obligatoire lors du rendez-vous
- ✓ En cas d'absence sans annulation de ma part 48 heures (hors week-end et jours fériés) avant la date d'intervention, je m'engage à régler la somme de 135 € à la Communauté de Communes des Pays du Sel et du vermois
- ✓ 2 passages maximum/an

Fait à : Signature du demandeur* :

Le :

** Champ obligatoire pour la prise de rendez-vous et l'édition de la facture.*

Afin d'avoir une idée plus précise du volume et du type d'objet, nous vous proposons de cocher ce que vous souhaitez faire collecter. Les volumes indiqués sont approximatifs, varient en fonction de la taille et de l'encombrement et feront l'objet d'une contre-signature prestataire / usager.

Encombrants type mobilier

Objets de 0 à 0,5 m ³	Objets de 0,5 à 1 m ³	Objets de 1 à 2 m ³	Objets plus de 2 m ³
<input type="checkbox"/> Chaise <input type="checkbox"/> Chaise de bureau <input type="checkbox"/> Poussette enfant <input type="checkbox"/> Transat <input type="checkbox"/> Table basse <input type="checkbox"/> Tapis	<input type="checkbox"/> Commode <input type="checkbox"/> Petit Bureau <input type="checkbox"/> Élément individuel de cuisine/salle de bain <input type="checkbox"/> Table (4 personnes) <input type="checkbox"/> Fauteuil <input type="checkbox"/> Meuble TV	<input type="checkbox"/> Tables (8 personnes) <input type="checkbox"/> Armoire 2 portes <input type="checkbox"/> Canapé <input type="checkbox"/> Lit <input type="checkbox"/> Armoire <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Vélo <input type="checkbox"/> Matelas <input type="checkbox"/> Rouleau moquette	<input type="checkbox"/> Piano <input type="checkbox"/> Canapé d'angle <input type="checkbox"/> Armoire 3portes

Encombrants type DEEE Déchets d'Équipements Electriques et Électroniques

Objets de 0 à 0,5 m ³	Objets de 0,5 à 1 m ³	Objets de 1 à 2 m ³	Objets plus de 2 m ³
<input type="checkbox"/> Aspirateur <input type="checkbox"/> Table à repasser <input type="checkbox"/> Petit électroménager <input type="checkbox"/> Four <input type="checkbox"/> Radiateur <input type="checkbox"/> Chauffe-eau < 75kg <input type="checkbox"/> Tondeuse	<input type="checkbox"/> Lave-linge <input type="checkbox"/> Sèche-linge <input type="checkbox"/> Lave-vaisselle <input type="checkbox"/> Réfrigérateur bas <input type="checkbox"/> Cuisinière <input type="checkbox"/> TV	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur haut <input type="checkbox"/> Cumulus < 75kg <input type="checkbox"/> Cave à vin <input type="checkbox"/> Congélateur	<input type="checkbox"/> Congélateur coffre

Autres objets encombrants (préciser l'estimation du volume) :

.....

.....

La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement n'est licite que dans la mesure où vous avez consenti au traitement de ces données à caractère personnel, pour la ou les finalités spécifiée(s) dans le présent document, conformément au a) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à l'organisation de la collecte des déchets encombrants : vérification de la recevabilité de la demande, estimation des tonnages à récolter, prise de contact avec l'usager, identification du lieu et de la date de rendez-vous. Elles sont destinées au service propreté de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois et au prestataire de collecte. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données sont conservées environ trois ans. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.